



PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 17 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Jean-François DUBARRY donne procuration à Jean-Louis GABAS
Frédéric PERRET donne procuration à Régis PIERROT
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Madame Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2. Dispositif de participation citoyenne proposé par la Gendarmerie Nationale

Monsieur le Maire remercie le Lieutenant de Gendarmerie Mickael REGUENA pour sa présence au Conseil pour la présentation du dispositif et pour son travail sur Tournay, sachant qu'il sera amené à exercer d'autres fonctions sur Tarbes prochainement.

Le Lieutenant précise que le dispositif de participation citoyenne est un service proposé par les services de Gendarmerie. Il s'agit de mettre en place un réseau d'habitants référents auprès des forces de l'ordre, dans l'esprit des « voisins vigilants » des communes anglaises. Ce dispositif permettrait de retisser du lien entre les habitants et de réduire le nombre d'infractions. Monsieur le Maire demande si cela concernerait un quartier ou la commune tout entière et combien il faudrait de

personnes. Le dispositif est encore à affiner mais cela pourrait être une ou plusieurs personnes par gros quartier.

La proposition est adoptée à l'unanimité. Madame Blandine CARATY est absente au moment du vote.

3. Situation de la trésorerie de Tournay

Monsieur le Maire indique avoir reçu le Directeur Départemental des Finances Publiques qui lui a fait part de la décision de fermer la trésorerie de Tournay au 31 décembre 2019. Au niveau départemental, il n'y aurait plus que 2 sites sur le département : Tarbes et Lannemezan. Pour la commune c'est la double peine puisqu'en plus de la perte d'un service public, c'est également une perte de près de 15 000 € de loyer. Monsieur le Maire propose de sensibiliser le Préfet et les parlementaires sur l'abandon souhaitable de ce projet au regard de la qualité de chef-lieu de canton et d'intercommunalité de la commune de Tournay et de solliciter la mise en place d'une maison France Services prioritairement dans les locaux actuels au moins de façon provisoire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis ARTIGUE fait la déclaration suivante : « Aujourd'hui c'est la trésorerie et demain, ce sera quoi, la poste ? Nous sommes confrontés à une attaque globale du gouvernement Macron – Philippe : services publics, protection sociale, éducation nationale, hôpital public, assurance-chômage, retraite par répartition, Aéroports de Paris etc... Tout y passe et tout à vocation pour nos gouvernants à casser au profit de la finance. Face à ce que certains qualifient de rouleau compresseur, voulant installer la résignation, il faut que les gens réagissent et se mobilisent. Nous devons refuser d'accepter la régression sociale, l'individualisme forcené et la politique du chacun pour soi ».

4. Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDE 65

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de transfert de la compétence de consommation gaz au SDE65 qui pourrait permettre d'obtenir des tarifs plus avantageux en lançant un appel d'offres pour de plus grandes consommations.

Monsieur Régis PIERROT précise en avoir parlé à GRDF qui n'était pas forcément favorable. Il est précisé que la redevance R1 d'un montant annuel d'environ 1 400 € serait transférée.

La proposition est ajournée à l'unanimité.

5. Composition de la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Secrétaire Général de la Préfecture concernant la composition du Conseil communautaire lors du prochain renouvellement, avec possibilité d'un accord local avant le 31 août 2019.

La communauté de communes a délibéré pour l'application du droit commun le 10 juillet 2019 et Monsieur le Maire propose également de s'en tenir à cette position.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Equipement de la commune en fibre optique

Monsieur le Maire fait un compte-rendu d'une réunion départementale qui s'est tenue concernant le déploiement de la fibre optique dans les Hautes-Pyrénées.

Il est ressort que la fibre va être déployée dans toutes les communes du département par Orange jusqu'en 2024. Pour Tournay, ce sera dès 2019 que les travaux d'installation de la fibre seront entrepris.

7. Demande d'autorisation d'élagage

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Monsieur Jean-Marc BAGET d'autorisation d'élaguer les cimes des arbres du bois communal à proximité de sa palombière à ses frais.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Demande de participation au financement de cours d'occitan à l'école élémentaire Josette Fourcade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, il propose de verser une subvention de 650 € correspondant à un montant de 325 € par classe à l'association Parlem.

La commune a également été saisie par le Directeur de l'école élémentaire Josette Fourcade pour la mise en place de ces mêmes interventions dans deux classes à l'élémentaire, dont le montant est fixé à 650 € par classe.

Madame Blandine CARATY a personnellement bénéficié de ce service à l'école maternelle pour son fils et y est très favorable.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE y est également favorable, estimant que le prix à l'heure n'est finalement pas si élevé.

Monsieur le Maire propose donc de reconduire la convention du 3 février 2009 pour l'année scolaire 2019/2020 pour l'école maternelle et de verser une subvention d'un montant de 650 €. Il propose également, compte tenu du peu d'informations sur la demande, de surseoir à statuer pour l'extension de ces interventions sur deux classes de l'école élémentaire pour un montant supplémentaire de 1 300 € après avoir pris contact avec les services de l'école pour comprendre le fonctionnement et vérifier le besoin.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Matériel informatique de l'école élémentaire Josette Fourcade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Directeur de l'école élémentaire Josette Fourcade a souhaité faire équiper la commune en Vidéoprojecteurs interactifs dans chaque classe en remplacement du TBI qui était fixé dans une classe. Cette opération, validée par le conseiller pédagogique de l'Education Nationale, a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité » de l'Etat qui prendra à charge 50% de la dépense dans la limite de 7 000 €. Une consultation a été lancée et c'est la proposition de PSI la plus avantageuse pour un montant de 11 020,65 € HT que Monsieur le Maire propose de retenir.

Madame Jacqueline SARRABERE demande si la formation est incluse dans le devis et si on a la certitude que tout le monde va l'utiliser.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

10. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de la maison de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la consultation initiale pour le maître d'œuvre des travaux de la maison de santé avait été faite pour un montant de travaux estimé à 500 000 € HT. Or, le montant estimé par la maîtrise d'œuvre en phase APD est de 799 700 € HT. Monsieur le Maire propose donc que les honoraires de la maîtrise d'œuvre LEJEUNE-MOUREAUX suive la même augmentation, passant de 37 500 à 59 977,50 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE et de Madame Muriel ROSSI.

11. Travaux de remise en état du pont sur le chemin rural du Moura

Monsieur le Maire indique que le pont situé sur le chemin rural du Moura, entre Tournay et Bordes a été endommagé lors des intempéries de juillet 2018. Une consultation a été lancée et c'est l'entreprise POMES-DARRE TP qui est la moins

onéreuse pour un montant de 10 511 € HT et qu'il propose de retenir. Il propose également de solliciter une participation de la commune de Bordes à hauteur de 50%, comme celle-ci l'avait elle-même proposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

12. Taxes et produits irrécouvrables 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres cotes ou produits portés sur l'état ci-dessous. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

	Redevable	Sommes non recouvrées
2015	Cindy DESSEVRE	24,00 €
TOTAUX		24,00 €

Monsieur le Maire propose d'accorder décharge au comptable de 24,00 € pour l'exercice 2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Contribution au Fonds de Solidarité Logement 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liés à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphonique. La loi du 13 aout 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Départemental propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Le Département et ses partenaires ont décidé de ne mobiliser que 60 % des contributions pour 2018 et 2019. Compte tenu du fait que le versement pour 2018 a déjà effectué, la participation 2019 s'élève à 115,60 €.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 115,60 € au Fonds de Solidarité Logement pour 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Attribution par la communauté de communes d'un fonds de concours pour la maison de santé

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité un fonds de concours de la communauté de commune au projet de création de maison de santé pluridisciplinaire sur Tournay par délibération n°2018-56 du 20 décembre 2018 à hauteur de 130 000 €.

Monsieur le Maire informe que le Conseil communautaire a approuvé la demande de fonds de concours pour un montant de 45 000 € par délibération n° 061-2019 du 10 juillet 2019. Ce versement sera effectué après réalisation, sur délibération concordante de la commune avec présentation du bilan de l'opération.

Afin de pouvoir valider ce fonds de concours, Monsieur le Maire propose donc, pour avoir deux délibérations concordantes, de demander un fonds de concours à la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros d'un montant de 45 000 € en vue de participer au financement de la création de la maison de santé pluridisciplinaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire regrette, tout en respectant cette position, que le seul membre du bureau communautaire ayant voté contre cette contribution soit issu du conseil municipal de Tournay.

15. Tarification des emplacements du marché

A l'issue des travaux d'aménagement de la place d'Astarac, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser les tarifs du droit de place, inchangés depuis de nombreuses années.

Il propose, sur la base des propositions de Madame GAILHOU, de fixer les tarifs du droit de place de la façon suivante à partir du 1^{er} août 2019 :

- Jour de marché : 0,40 € / mètre linéaire (sans électricité) et 0,70 € / mètre linéaire (avec électricité) avec un minimum de 1 €
- Hors jour de marché : Forfait de 5 € (avec électricité)
- Camions de l'outillage et cirques : Forfait journalier de 80 € (avec électricité)

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Jean-Louis GABAS.

16. Tarifs ALSH de juin à août 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de juin à août 2019. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Château de Mauvezin le 12 juin 2019 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Inter-centre à Trie-sur-Baïse du 19 juillet 2019 : Quotient 1 : 6 €, Quotient 2 : 7 €, Quotient 3 : 8 €, Quotient 4 : 9 €, Quotient 5 : 10 €, Quotient 6 : 11 €
- Pyrénées Ho à Cierp-Gaud du 26 juillet 2019 : Quotient 1 : 18 €, Quotient 2 : 19 €, Quotient 3 : 20 €, Quotient 4 : 21 €, Quotient 5 : 23 €, Quotient 6 : 25 €
- Mini-camp à Capbreton du 1^{er} au 2 août 2019 : Quotient 1 : 77 € (aide la CAF de 17 € déduite), Quotient 2 : 82 € (aide la CAF de 17 € déduite), Quotient 3 : 87 € (aide la CAF de 17 € déduite), Quotient 4 : 93 € (aide la CAF de 17 € déduite), Quotient 5 : 116 €, Quotient 6 : 122 €
- Ferme pédagogique de Castelnaud-Rivière-Basse le 6 août 2019 : Quotient 1 : 11 €, Quotient 2 : 12 €, Quotient 3 : 13 €, Quotient 4 : 14 €, Quotient 5 : 15 €, Quotient 6 : 16 €
- Ferme pédagogique de Castelnaud-Rivière-Basse le 6 août 2019 : Quotient 1 : 8 €, Quotient 2 : 9 €, Quotient 3 : 10 €, Quotient 4 : 11 €, Quotient 5 : 12 €, Quotient 6 : 13 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY.

SERVICES MUNICIPAUX

17. Augmentation de la quotité de travail de 3 agents communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à partir de la rentrée 2019/2020, les deux agents affectés actuellement à l'école maternelle à raison de 30 hebdomadaires se verront confier de nouvelles tâches d'entretien de locaux et qu'il convient donc que ces emplois deviennent à temps complet, soit 35 heures. Les agents ont exprimé leur accord et le comité technique a rendu un avis favorable le 15 octobre 2019

Monsieur le Maire propose ainsi à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- De supprimer un poste d'adjoint d'animation à 30 heures hebdomadaires
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 30 hebdomadaires
- De créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- De créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose également au Conseil municipal de modifier la délibération du 22 février 1995 créant à l'époque un emploi à mi-temps à 19h30 pour passer à 20 heures hebdomadaires à partir du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} septembre 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

18.Demande de subvention de fonctionnement de l'association Festival pour Enfants à Cabanac pour le Festi'mômes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention pour le Festival Festi'mômes. Compte tenu que cette manifestation ne se passe pas sur Tournay, il propose de ne pas donner suite à cette demande mais d'inviter l'association à adresser sa demande auprès à la communauté de communes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19.Demande de subvention de fonctionnement du Pétanque Club Tournayais

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention du Pétanque Club Tournayais. Il propose de reconduire la subvention pour un montant de 320 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20.Cotisation 2019 au CLIC du Pays des Coteaux

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de cotisation au CLIC du Pays des Coteaux. Il propose de verser cette cotisation pour un montant de 15 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

21. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles E n°79 et n°80 (11 rue Catherine Lay et G n°2 (Horeperche)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle E n°1523 (21 rue de la côte)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°1005, 1160, 1400, 1401, 1402 et 1403 (10 rue du paradis)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°856 (rue du Rensou)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°1251 (16 rue du Gabastou)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

26. Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles B n°1283 (2t impasse de Bagnères)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Blandine CARATY indique ne pas avoir reçu la facture des cantines du mois de juin et demande où ça en est. Monsieur le Maire rappelle que les factures sont éditées le mois suivant. Pour le mois de juin, les factures ont été envoyées le 8 juillet, on peut difficilement mieux faire.

Madame Blandine CARATY regrette l'état des fossés rue des coteaux d'Arrêt et est inquiète si de nouvelles intempéries venaient à se produire. Monsieur le Maire rappelle que la rue des coteaux d'arrêt est une route départementale et qu'il appartient au Département d'en entretenir la voirie et ses dépendances.

Monsieur Régis PIERROT indique que GRDF va mettre en place des compteurs communicants de gaz prochainement, sur le même principe que les compteurs Linky pour l'électricité.

La séance est levée à 23h15.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2019

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2019**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 16 octobre 2019, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

Véronique RENAUDOT,

Frédéric PERRET,

Jean-François DUBARRY,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,